EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE. DE LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2015

CONVOCATION DU 9 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le seize septembre à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean Jacques CARRE, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Véronique BOUDIN Adjointe, Martine CROCHOT Adjointe, Alain TREMBLAY, Philippe DAUVISSAT, Raphaèle DELALANDE, Bernard FOYNAT.

Absente excusée :

Secrétaire de séance : Alain TREMBLAY.

ORDRE DU JOUR:

- Délibération pour ne pas être raccordé à la communauté de commune d'Auxerre dans le cadre de la loi « NOTRe » et proposition de création d'un ensemble cohérent de 15000 personnes avec les communes viticoles.
- Délibération pour mettre en stationnement interdit la zone entre le corbillard et le monument aux morts afin de faciliter l'accès au pont des semi-remorques.
- Délibération pour prorogation du délai de dépôt d'un Agenda d'accessibilité programmé (AD'AP)
- Décision modificative de budget
- Situation travaux accès Mairie PMR.
- Aménagement de la place de la Liberté
- © Compte-rendu financier
- Compte rendu des réunions dans les différentes commissions.
- Questions diverses.
- Date du prochain conseil.

Le Conseil de la dernière séance est lu et adopté.

<u>DELIBERATION 2015-026 pour ne pas être raccordé à la communauté de commune d'Auxerre dans le cadre de la loi « NOTRe » et proposition de création d'un ensemble cohérent de 15000 personnes avec les communes viticoles.</u>

Considérant que la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », adoptée le 16 juillet 2015, incite prioritairement les élus du bloc communal à anticiper l'avenir,

Considérant que, dans cette perspective, les élus des communautés de communes rurales du Pays Chablisien, d'Entre Cure et Yonne, du Pays Coulangeois et du Tonnerrois en Bourgogne se sont réunis pour évoquer l'évolution de leurs périmètres respectifs et que, sans préjuger de telle ou telle nouvelle configuration intercommunale, il se dégage une volonté affirmée de renforcer les territoires ruraux,

Considérant que la ruralité de ces territoires est complémentaire du tissu urbain et que c'est dans cet esprit que la Communauté de communes du Pays Chablisien s'est engagée aux côtés de l'Agglomération Auxerroise dans une démarche d'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), l'échelle du SCoT étant la plus pertinente pour renforcer les liens entre l'agglomération et les territoires péri-urbains,

Considérant par conséquent que cette adhésion au SCoT est compatible avec le maintien de structures intercommunales rurales.

Le conseil municipal de La Chapelle Vaupelteigne, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix des membres présents,

- Émet le vœu que la Communauté de communes du Pays Chablisien, dont la commune est membre, ne fasse pas l'objet d'un rattachement forcé à l'Agglomération Auxerroise, et souhaite lorsque cela s'avèrera nécessaire, la création d'un nouveau groupement de communes rassemblant les communes viticoles.

Votée à 7 voix pour

DELIBERATION 2015-027 Décision modificative du budget principal.

Le Maire rappelle les démêlés que nous avons eus avec notre dernier prestataire informatique, il explique que pour plus de sécurité nous avons acheté les licences de nos différents logiciels et que nous avons fait faire ce travail par un nouveau prestataire CARE IT. Ce dernier nous a envoyé sa facture, celle-ci doit être enregistrée en investissement au compte 205. N'ayant pas prévu cet achat, il convient de faire un virement de crédit au 205.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix des membres présents, Le Conseil Municipal DECIDE de modifier le budget communal comme suit :

2151 RESEAUX DE VOIRIE - 1000.00 € 205 CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES + 1000.00 €

Votée à 7 voix pour

<u>DELIBERATION 2015-028 Mise en stationnement interdit la zone</u> entre le corbillard et le monument aux morts.

Le Maire expose que pour de raisons de sécurité, Les camions devant emprunter le pont pour sortir du village en direction de La Fourchaume doivent pouvoir passer au ras des arbres pour effectuer leur virage sans heurter le parapet du pont.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des voix des membres présents de mettre en stationnement interdit la partie de la Rue du Serein allant du Corbillard au monument aux morts.

Les arrêtés et la signalisation seront mis en place rapidement.

<u>DELIBERATION 2015-029 Prorogation du délai de dépôt d'un</u> Agenda d'accessibilité programmée (AD'AP).

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les communes doivent rendre accessible l'ensemble des établissements recevant du public (ERP) appartenant à la commune.

La loi 2005-102 du 11 février 2005 prévoyait que cela soit réalisé au 1^{er} janvier 2015. Afin de permettre la poursuite des travaux de mises aux normes avec sécurité juridique, l'ordonnance du 26 septembre 2014, permet aux collectivités de déposer un agenda d'accessibilité programmée. Ce dispositif constitue un engagement juridique et budgétaire des travaux sur une ou deux périodes de trois ans selon conditions spécifiques. Cet agenda doit être déposé avant le 27 septembre 2015. Toutefois il est nécessaire au préalable de faire diagnostiquer tous les ERP afin de connaître les travaux à réaliser et leurs coûts pour établir une programmation budgétaire.

La Communauté de Communes du Pays Chablisien ayant prévu de faire ce travail de recrutement d'un cabinet pour effectuer les différents diagnostics pour ses communes membres, mais ne l'ayant pas encore fait, la commune de la Chapelle Vaupelteigne n'a donc pas encore effectuer son diagnostic. Toutefois, dans un premier temps, des travaux pour descendre le secrétariat de Mairie au Rez-de-chaussée du bâtiment sont en cours.

Ainsi,

VU la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

VU l'arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues aux articles L.111-7-5, L.111-8 et L122-1 du code de la construction et de l'habitation,

VU l'arrêté du 27 avril 2015 relatif aux conditions d'octroi d'une ou deux périodes supplémentaires et à la demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécutions pour les agendas d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public,

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité,

S'engage à faire élaborer un diagnostic avec évolution financière des travaux à engager concernant les conditions d'accessibilité des personnes à mobilité réduites dans les plus brefs délais.

Demande un délai pour déposer l'Agenda d'accessibilité Programmée.

Votée à 7 voix Pour

ECLAIRAGE PUBLIC.

Nous avons reçu la copie du courrier du ministre à Mr de Raincourt du 28 juillet 2015, accordant la subvention de 4000€ ainsi que le courrier du Préfet daté du 26 août 2015 qui confirme l'attribution de cette subvention.

Les commandes GSM pour réactiver l'éclairage de nuit sont opérationnelles nous devons confirmer notre accord à Eiffage pour cette mise en place.

Lors d'une réunion avec Eiffage certains points restent à préciser comme la puissance des lampes à adapter à la hauteur de certains mats.

TRAVAUX MAIRIE.

Le déménagement du secrétariat de Mairie via la salle des fêtes a été effectué samedi 5 septembre, le secrétariat est transféré dans la salle des fêtes durant la durée des travaux.

Lors du passage des gaines électriques il a été remarqué que les plaques de « placoplatre » étaient imbibées d'humidité et avaient perdu leurs caractéristiques structurelles, la décision a été prise de les changer. Un pourcentage pour dépenses imprévues avait été intégré dans la demande de subvention.

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA LIBERTE

Une visite sur place du Conseil Municipal le 29 juillet permet de prendre les décisions suivantes :

Le tilleul est attaqué par les champignons à sa base, il sera remplacé.

La place étant toujours inondée durant les périodes d'inondation il est nécessaire de la rehausser les massifs pour permettre des plantations.

La structure des massifs restera inchangée.

Les massifs seront rehaussés et maintenus par des murets qui seront réalisés par l'employé communal.

Un accès PMR est possible du fait du niveau équivalent au trottoir et bénéficiant des bateaux existants.

COMPTE RENDU DES REUNIONS.

Réunion de bureau du syndicat du Syndicat de bassin du Serein le 9/9/2015 Réunion des Maires le 21 septembre à 18h à Maligny

Réunion du Conseil Communautaire le 1^{er} octobre à 18h à Lignorelles.

Participation à la réserve communale de sécurité civile le 28 septembre 2015-09-08 Organisé par le Préfet, complémentaire du Plan communal de sauvegarde (PCS), la réserve communale de sécurité civile est un outil de mobilisation civique, créé par la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004.

QUESTIONS DIVERSES.

Alerte Météo

Réception d'un appel de la préfecture le 16 septembre à 7h40, alerte météo pour le 16 septembre entre 9h & Minuit pour orages violents, grêle, vent violent.

Sécurisation Rue du Serein

Une analyse de différentes modifications pouvant améliorer la sécurité a été faite :

- Panneau « La Chapelle Vaupelteigne » à mettre sur la route du cimetière à l'entrée du village.
- Mettre toutes les voies en priorité à droite et instaurer le régime de priorité à droite sur tout la commune par Arrêté municipal.
 - Retirer le panneau de pré signalisation, le panneau stop.
 - Mise en place de radars pédagogiques positionnés aux deux entrées, considérés efficace.
 - Mettre en place sur la rue des zones de stationnement avec bordure type J1 et balise

Il est proposé de faire une première implantation en face du corbillard.

Mise en veille de l'alimentation électrique d'alimentation de la station de pompage

La station est toujours alimentée avec un contrat d'un montant de 77,85€6mois, décision de mettre en veille ce contrat avec la possibilité de la réactualiser plus tard.

Ecoulement dans le réseau des eaux pluviales en période d'inondation.

Lors des dernières inondations, il a été relevé des variations importantes de flux de l'eau dans les bouches d'égouts (montée puis descente des eaux dans certaines bouches lorsque la rivière monte)

Une analyse du réseau est à faire avec recherche de moyens pour créer une aspiration (venturi).

Ceci fait l'objet d'une demande d'un riverain, d'autre part l'annonce dans le journal l'Yonne Républicaine de l'effacement du barrage de Beaumont fait poser la question sur l'effacement du barrage de Maligny.

Réfection de la chaussée Rue du Serein suite aux inondations

L'Agence Territoriale Routière informée du départ de notre village du tour de l'avenir le 23 août 2015, a fait procéder à une réparation des déformations de la D131 le 20 août 2015.

Entretien général du village

Le 20 août la société Vieillard a retaillé les haies au niveau du pont et entretenu les haies du monument aux morts et sur la montée à l'église. Le monument aux morts a été nettoyé, les lettres repeintes les lauriers en bronze réparés. Prévoir le nettoyage du panneau d'affichage de la Mairie et de la cabine téléphonique

Réfection des chemins

Revue des chemins faite avec Alain et Philippe, arbre à abattre pour accès à l'étang de Mr Scapol, devis en cours par la Ste Vieillard.

Il est demandé par un viticulteur de considérer la réfection du chemin de « la lame renard », devis à faire et contact à prendre avec la mairie de Lignorelles pour partager les frais.

Un devis va être demandé à la CCPC.

Des viticulteurs se plaignent du mauvais état de certains chemins il leur est demandé de préciser les endroits incriminés et sur la base d'une liste exhaustive un plan d'amélioration sera mis en place.

Amélioration des inondations de La Chapelle Vaupelteigne

La Préfecture nous a procuré le 28 août le rapport de notre réunion du 11 mai 2015.Le programme de simulation prévu pour être terminé fin juin ne sera disponible que début 2016.

Les services de l'état s'engagent à fournir ces données au Syndicat de bassin du Serein.

Assurances

Une Réunion a été organisée avec des conseillers et GROUPAMA pour analyser les contrats.

Une nouvelle proposition doit nous être transmise avec coût réduit. Pas de proposition reçue au 15 septembre 2015.

Une réunion est prévue en Mairie avec un concurrent le 16 septembre.

Chemins de la commune annexés et cultivés :

Préparer un document recensant les chemins concernés, convoquer les propriétaires pour remettre les chemins en état d'origine et sans respect de leur part, engager une procédure avec lettre recommandée.

Cimetière:

Mettre le plan à jour et définir une zone pour les urnes de crémation.

Une revue du cimetière a été faite par Mr le Maire accompagné de Mme Martine Crochot le 27 juillet 2015.

Mise en évidence d'une allée centrale de 3,5m non matérialisée.

Une Analyse est en cours afin de mettre en place un plan d'amélioration des allées et des zones en herbe, une demande de devis est faite auprès de la société Vieillard.

Le nettoyage général avec retrait de toutes les racines dans les gravillons a été effectué par le cantonnier, les gravillons ont été provisoirement écartés de la zone en herbe pour une matérialisation des allées.

Eglise à remettre de niveau

La toiture est à revoir pour remplacer certaines tuiles qui ont glissées.

Des devis ont été demandés aux sociétés Marshall et Fortini ils seront envoyés au service des monuments historiques pour accord et subvention.

Remplacement des bancs et tables piquenique

Une Consultation des sociétés Vieillard & Barbier a été effectuée pour une recommandation d'ensemble d'aménagement tables piquenique, jeux d'enfants...

Des devis ont été demandés à ces sociétés pour terrassement et remise en gazon.

Le terrain est de propriété publique, un contact a été pris avec l'Agence Territoriale routière le 26 août 2015, il ressort de la discussion que du fait qu'il est dans le village il serait sous l'autorité de la commune.

La description de notre projet doit être envoyée à l'ATR.

Durant la conversation j'ai évoqué le projet d'installation de jeux pour enfants, j'ai été mis en garde vis-à-vis de la rigidité de la réglementation pour ces installations et de la complication dans notre cas du fait de la proximité de la route et de la rivière (nécessité de fermer le zone)

Amélioration débit internet dans le Village

Nous sommes en bout de ligne de Chablis (5km) avec une partie de la ligne en fil de petit diamètre (1,6km en fil de 0,4mm le reste en 0,6mm) le prestataire FREE est en cours d'action auprès de France Télécom pour améliorer cette situation et recommande que la Mairie fasse de même au nom des habitants de notre village.

Chats errants

Les chats autour du domicile de Mme Rochet sont réduits au nombre de 4. Un nouveau foyer est signalé vers le domicile d'une administrée avec de nombreux chatons, L'association « Les amis des chats de Ligny » est prévenue et va entreprendre la stérilisation.

Un riverain ayant mentionné : « qu'il allait s'en occuper... » a créé un émoi auprès de l'association qui voulait distribuer le document de mise en garde contre ces pratiques dans les boites à lettres.

Une réunion est programmée le lundi 21 septembre à 11 h pour décider du mode opératoire avec l'association.

Curage des fosses

La société Barbier a retiré le 31 juillet à 14h la terre illégalement déposée sur le terrain d'un administré, celle-ci a été entreposée à la carrière.

Réfection de la plateforme près du tri sélectif

Les travaux commencés le 27 août, un arrêté municipal interdit l'accès aux véhicules pour 15 jours a été pris et est affiché en Mairie.

Le devis d'origine à 4283,80 €était lié à une surface de 200m2. La surface à couvrir est de 400m2 il faut prévoir une augmentation de la facture de 2884€ pour les matériaux complémentaires.

Réparation de l'affaissement du revêtement dans la cour de la Mairie

Après consultation des agents de la CCPC, le sol dans la cour devant la mairie s'affaisse régulièrement et une proposition d'ouvrir le sol pour examen nous a été proposée.

Après travaux, une fosse d'anciens WC a été découverte à 2m60 de profondeur elle a été vidée et comblée avec des pierres et le revêtement a été refait.

Curage des fossés, élagage

L'ATR nous a informés de différents travaux de curage de fossés ainsi que d'élagage sur notre commune. Les travaux débuteront le 28 Août 2015.

Repas des Maires le 16 janvier 2016

Définir une équipe pour l'organisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire Jean Jacques CARRE